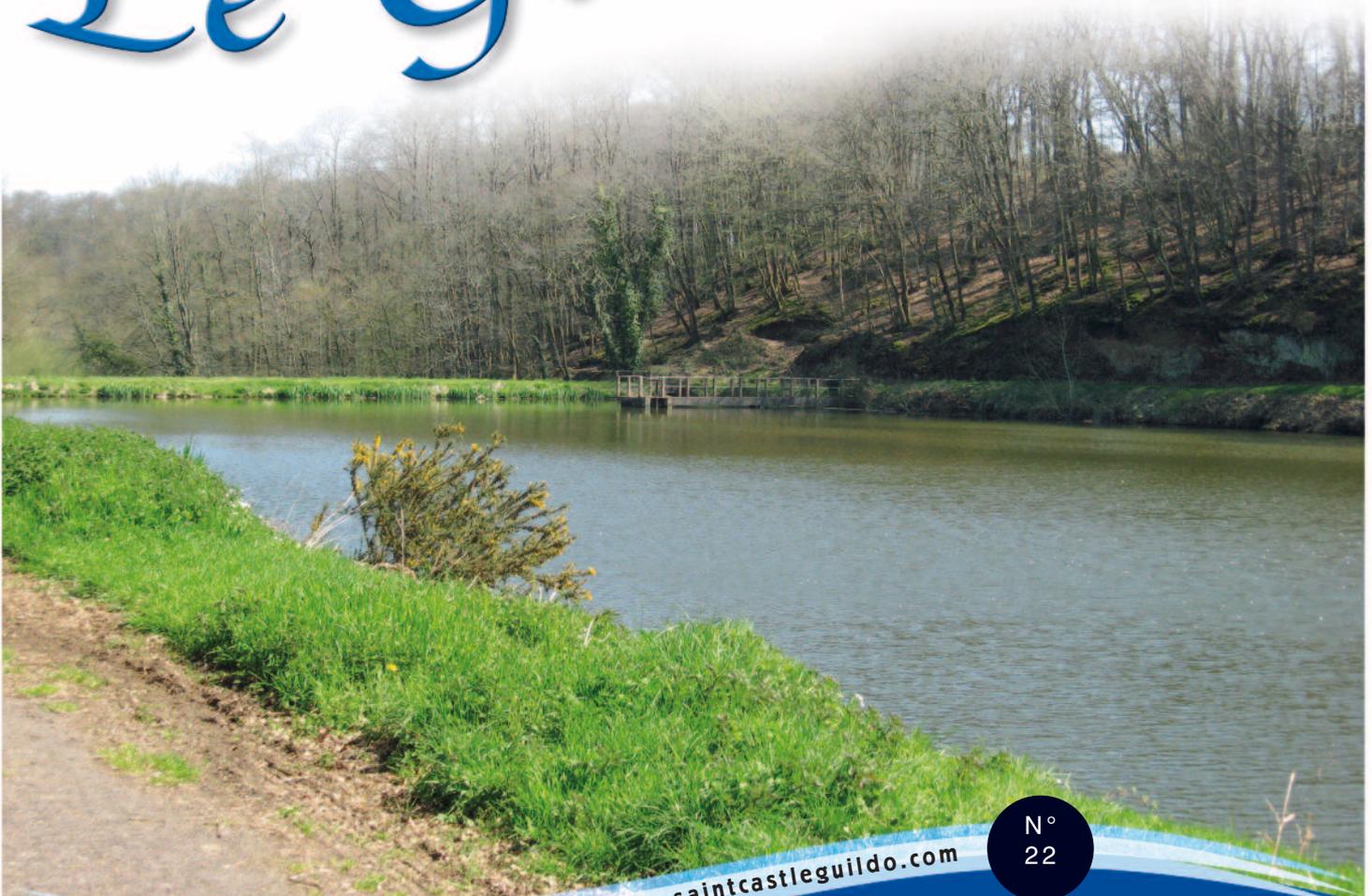




Les échos de

# Saint-Cast Le Guildo



Étang de Beaulieu

[www.saintcastleguildo.com](http://www.saintcastleguildo.com)

N°  
22

mai 2010

## Mairie de Saint-Cast le Guildo

Hôtel de Ville  
2 bis, rue de la colonne  
22380 ST-CAST-LE GUILDO  
TÉL. : 02 96 41 80 18  
FAX : 02 96 41 98 08  
mairie@saintcastleguildo.fr

### SOMMAIRE

État civil	p 2
Permis de construire	p 2
Le Budget 2010	p 3
Informations municipales	p 4
Dossier du mois : S.P.A.N.C (volet 2)	p 8
Les infos de l'Office de Tourisme	p 10
Les services Techniques de Saint-Cast Le Guildo	p 12
Infos pratiques	p 14
Actualité des associations	p 15
Lotissement Penhièvre	p 16
TNT : tous au numérique	p 16

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :  
Jean FERNANDEZ

COMITÉ ÉDITORIAL :  
M. Jean François GIRARD  
M<sup>me</sup> Catherine FOUCAULT-COULIBALY,  
M. Gérard VILT,  
M<sup>me</sup> Agnès DURAND

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE :  
RAYURES ET POINTILLÉS  
Le Kerpont  
22130 SAINT-LORMEL  
Tél. : 02 96 80 49 44  
Fax : 02 96 80 49 45  
E-Mail : liletooo@wanadoo.fr

IMPRESSION ET FAÇONNAGE :  
Imprimerie PEIGNE  
22100 DINAN  
Tél. : 02 96 39 22 17  
Fax : 02 96 85 42 27

Photo de couverture :  
Prise de vue réalisée par M<sup>me</sup> PIERRE Michèle

Dépôt légal imprimerie 2005



## Naissances, Mariages et Décès

### LORSQUE L'ENFANT PARAÎT :

- **Le 24 mars 2010 :**  
**Hugues PAVOINE**  
18 rue du Duc d'Aiguillon
- **Le 24 mars 2010 :**  
**Clément ACHARD**  
50 rue Croix Bienvenue
- **Le 27 mars 2010 :**  
**Maiwenn PERDEREAU**  
34 rue Croix Bienvenue

### ILS NOUS ONT QUITTÉS :

- **Le 5 avril 2010 :**  
**Jean CADORET**  
rue des Landes de la Brousse - 84 ans

## LES CHENILLES RÉCIDIVENT...

La situation des chenilles processionnaires s'aggrave...

Les remarques exprimées dans l'article des « Échos de Saint-Cast du mois de Février » sont hélas confirmées !

Les propriétaires sont dans l'obligation de détruire tout cocon ou nid de chenilles dont la présence est constatée sur les pins.

Pour ce faire, ils doivent couper les branches envahies puis les brûler.

Catherine FOUCAULT COULIBALY  
Adjointe au Maire



- **P.C.09C0129 déposé par M. MORIN Bernard**, la Haute Lande, pour la construction de garages locatifs
- **P.C.10C0003 déposé par M. et Mme LACOIN Jean-Noël**, pour la construction d'une maison individuelle
- **P.C.08C0052 modificatif déposé par M. MARCHAND Michel**, 29, rue du Sémaphore, pour remplacement parement pierre par bardage sur pignon SE et façade NE, création de 2 places de stationnement
- **P.C.10C0020 déposé par la SARL SOFOCLE, M. LELONG**, 4, rue de la Balissonnaie, pour la construction d'une maison individuelle
- **P.C.10C0024 déposé par M. et Mme MAUGER Denis**, rue de la Porte aux Marchands, pour la construction d'une véranda
- **D.P.10C0037 déposée par M. HAVET Dominique** 15, rue du Commandant Charcot, pour le détachement d'une parcelle
- **D.P.10C0040 déposée par le SDE**, lotissement Bel Air, rue de St Eniguet, pour la pose d'un transformateur
- **P.C.10C0025 déposé par M. et Mme LE BAIL Yvon**, la Grohendais, pour l'extension d'un garage
- **D.P.10C0032 déposée par Mme GAULTIER Maryvonne**, 12, rue Pierre Loti, pour une clôture
- **P.A.05M3002 modificatif déposé par M. HARNOIS Thierry**, boulevard de la Côte d'Emeraude, pour la modification de la superficie des lots 1 et 3
- **P.C.10C0006 déposé par Mme IMBAULT Marielle**, lotissement de la Croix-Chauvel (lot 4), rue de la Croix Chauvel pour la construction d'une maison individuelle
- **P.C.10C0021 déposé par la SCI ROUILLE-LANDIER**, rue des Frères Bourdais, pour la construction d'une maison individuelle
- **P.C.10C0029 déposé par M. et Mme LECOULIER Roger**, lotissement de Pen-Guen, avenue de Pen-Guen, pour la construction d'une maison individuelle
- **P.C.10C0027 déposé par M. LEJRI Kamel**, 2, rue du Chemin Blanc, pour l'extension d'une maison individuelle
- **D.P.10C0039 déposée par Mme THEVENIN Viviane**, avenue de Pen-Guen, pour la modification de la façade et changement de l'emplacement de l'accès au parking
- **P.C.10C0023 déposé par M. et Mme GALTIE Marc** la Bourgaudière, pour la construction d'un garage
- **P.C.10C0033 déposé par Mme TAVET Régine**, rue de la Chapelle, pour la construction d'une véranda et terrasse



## Informations Municipales

# A PROPOS DU BUDGET 2010...

Le conseil municipal s'est réuni les 19 et 30 Mars afin d'approuver les comptes administratifs de l'année 2009 des différents budgets (budget communal et 8 budgets annexes). Rappelons que le compte administratif est le résultat des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année.

### A - RÉSULTATS 2009

Budgets	Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
<b>Commune</b>				
Fonctionnement	5 656 854,50 €	6 606 099,16 €	949 244,66 €	
Investissement	2 961 849,10 €	3 365 357,91 €	403 508,81 €	
<b>Cuisine centrale</b>				
Fonctionnement	353 404,30 €	454 425,57 €	101 021,27 €	
Investissement	83 172,34 €	24 175,13 €		58 997,21 €
<b>Campings</b>				
Fonctionnement	162 305,85 €	166 906,33 €	4 600,48 €	
Investissement	5 912,57 €	3 330,00 €		2 582,57 €
<b>Port</b>				
Fonctionnement	1 020 448,88 €	921 336,82 €		99 112,06 €
Investissement	3 152 719,39 €	3 403 193,75 €	250 474,36 €	
<b>Tennis</b>				
Fonctionnement	14 290,72 €	55 881,84 €	41 591,12 €	
Investissement	50 600,16 €	11 963,48 €		38 636,68 €
<b>VVF</b>				
Fonctionnement	4 997,18 €	5 065,29 €	68,11 €	
Investissement	28 743,20 €	29 013,20 €	270,00 €	
<b>RAT</b>				
Fonctionnement	9 500,48 €	10 601,53 €	1 101,05 €	
Investissement				
<b>Eau</b>				
Fonctionnement	293 951,86 €	405 996,00 €	112 044,14 €	
Investissement	544 543,22 €	280 406,23 €		264 136,99 €
<b>Assainissement</b>				
Fonctionnement	147 716,52 €	267 275,09 €	119 558,57 €	
Investissement	392 063,63 €	375 179,66 €		16 883,97 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 883 073,90 €</b>	<b>16 386 206,99 €</b>	<b>1 983 482,57 €</b>	<b>480 349,48 €</b>

### RÉSULTATS 2009

Ci-contre (Tableau A), vous trouverez un tableau récapitulatif des résultats de l'année 2009.

### BUDGET COMMUNAL

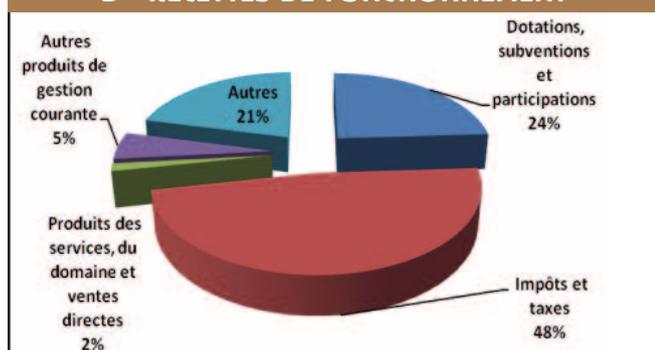
En ce qui concerne le budget communal, les dépenses et recettes de fonctionnement, pour 2009, sont présentées dans les schémas B et C.

### VOTE DES BUDGETS

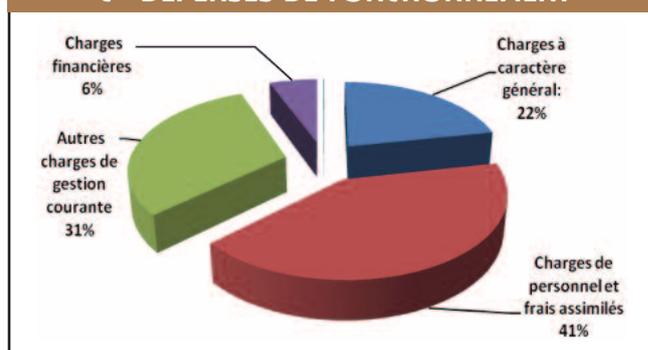
Les membres du conseil municipal ont aussi voté les différents budgets dont les grandes orientations avaient été annoncées au cours du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du mois de Février dernier et rapportées dans le bulletin municipal de Mars.

Les taux d'imposition concernant la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti ont été majorés de 3%.

### B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT



### C - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT





## Informations Municipales

Cette augmentation engendre une recette supplémentaire de près de 84 000€. Elle est nécessaire :

- pour mener à terme les grands projets tels que la construction de l'école neuve, la restauration du complexe d'Armor, la construction des lotissements de Penthièvre et de Bel Air...
- entretenir l'existant : notamment les voiries et les bâtiments communaux...

Tout en restant prudents : les dotations de l'état étant incertaines pour les années à venir...

### PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES 2010.

Ces données sont des prévisions et peuvent être modifiées en cours d'année par des décisions modificatives (DM).

Les différents budgets, compte tenu de l'affectation des résultats de l'exer-

cice 2009, s'équilibrent en recettes et en dépenses selon le détail dans les

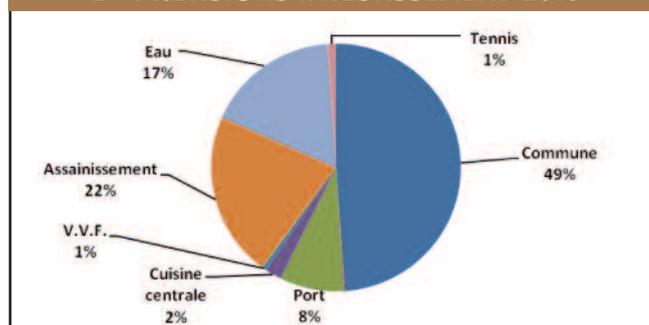
figures D, E et F.

Marie Madeleine MICHEL  
Adjointe au Maire

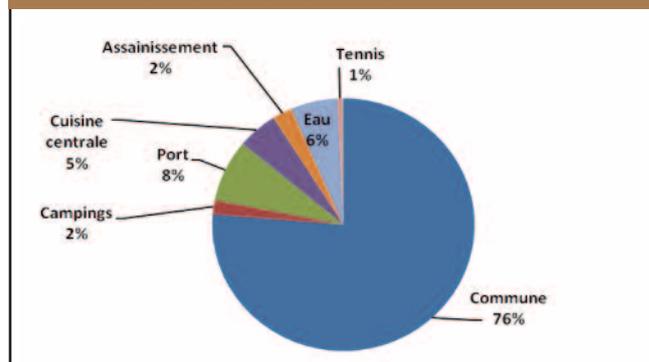
### D - PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES 2010

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Commune	6 461 890€	3 216 167€	9 678 057€
Campings	155 459€	10 639€	166 098€
Port	674 015€	547 887€	1 221 902€
Cuisine centrale	416 781€	147 904€	564 685€
V.V.F.	3 428€	31 046€	34 474€
Assainissement	206 564€	1 419 246€	1 625 810€
Eau	485 243€	1 131 426€	1 616 669€
Tennis	54 778€	77 861€	132 639€
RAT	10 106€		10 106€
<b>TOTAL</b>	<b>8 468 272€</b>	<b>6 582 176€</b>	<b>15 050 448€</b>

### E - PRÉVISIONS INVESTISSEMENT 2010



### F - PRÉVISIONS FONCTIONNEMENT 2010



# PRINCIPALES INFORMATIONS MUNICIPALES

## SUITE AUX DÉCISIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2010

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie).

### RÉPARTITION DU CRÉDIT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS POUR L'ANNÉE 2010

Le Conseil Municipal VOTE le montant total des subventions pour l'année 2010, à savoir 484 769 €, dont

- 244 340 € affectés à l'Office du Tourisme
- 48 914 € (74 élèves x 661 €) pour l'École Privée de St-Cast
- 36 355 € (55 élèves x 661 €) pour l'École Privée du Guildo

### RÉSIDENCE DE TOURISME « ARMOR » AMÉNAGEMENT DU QUARTIER TOURISTIQUE

Monsieur GIRARD, Adjoint en charge "des grands projets", rappelle que la Commune envisage la revalorisation et la requalification du quartier de la salle d'Armor, afin d'y créer un ensemble touristique "Complexe Touristique Armor" de qualité, dont les pièces essentielles sont la Résidence de Tourisme, la salle d'Armor réhabilitée et un restaurant (toujours à l'état de projet).

La réussite de cette opération nécessite que toute la zone soit judicieusement aménagée.



## Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2010)

Dans ce contexte, Monsieur GIRARD demande au Conseil Municipal son approbation sur :

### 1) La Réalisation et le Financement par la Collectivité des aménagements suivants :

- Enfouissement des lignes aériennes : EDF – France Télécom...
- Aménagement d'une liaison douce et paysagée entre la Rue de la Bataille et le Bd de la Mer incluant l'interdiction de la circulation des véhicules automobiles – Rue de la Bataille
- Création d'un élément architectural permettant de masquer à la vue les installations techniques de la pompe à chaleur de la piscine municipale

### 2) La réalisation par Pierre & Vacances d'une zone verte entre la Résidence de Tourisme et la Place du Marché, emprise sur le domaine public

Le Conseil Municipal, ÉMET un avis favorable.

### **PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE CONCESSION DES PLACES DE STATIONNEMENT**

Monsieur GIRARD, Adjoint en charge "des grands projets", rappelle le projet de réalisation d'une Résidence de Tourisme par le Groupe « Pierre & Vacances » sur la zone UEh. Il informe que 14 emplacements de stationnement supplémentaires sont obligatoires pour répondre au règlement du P.O.S.

Sauf obligation de revoir l'ensemble du projet, une surface complémentaire est nécessaire. Il demande donc au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une promesse synallagmatique pour la concession par la Ville de Saint-Cast le Guildo au Groupe « Pierre & Vacances » de ces 14 emplacements de stationnement pour une durée de 28 ans.

Cette convention de concession sera consentie moyennant un loyer global de 148 000 € hors taxes, payable de la manière suivante :

- une somme de 50 000 € hors taxes, lors de la prise d'effet de la concession, soit le jour de l'ouverture de la Résidence à l'exploitation touristique
- le surplus étant converti en un loyer annuel de 3 500 € hors taxes, lequel loyer indexé sur l'indice de référence des loyers (IRL), publié par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer la promesse synallagmatique.

### **STATION D'ÉPURATION DE SAINT-CAST LE GUILDO - SIGNATURE DU MARCHÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur Gérard VILT Adjoint en charge des travaux rappelle au Conseil Municipal le projet qui a pour objet la réalisation d'une nouvelle station à Notre Dame du Guildo, l'aménagement de la filière boues sur le site du Sémaphore et la réalisation d'une bache tampon et de sécurité au port du Guildo.

Après consultation d'entreprises, suivant la procédure du marché négocié avec publicité préalable, la société MSE a été retenue, son offre étant la mieux disante.

Après vérification de l'offre et analyse des options et des variantes, après négociation, le montant de l'offre définitive est arrêté à la somme de 1 896 500,00 € HT soit 2 268 214,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, AUTORISE le Maire à signer le marché et SOLLICITE les aides financières du Conseil Régional pour la réalisation de ce projet.

### **SAISINE DU PRÉFET POUR L'EXAMEN EN COMMISSION DES SITES SUR LE PROJET DE RÉSIDENCE DE TOURISME FAISANT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉE LE 16/02/2010**

Le projet de résidence de tourisme de Saint-Cast le Guildo (porté par le Groupe « Pierre & Vacances ») faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée le 16 février 2010, est un vecteur fondamental du développement économique-touristique de la station.

À côté du port en eau profonde (dont le quartier est en plein devenir) cette résidence de tourisme est un équipement structurant essentiel. Sa taille (100 logements), son impact architectural (qui fait écho avec l'environnement bâti du secteur), sa situation (entrée dans le bourg de Saint-Cast), son emplacement (proximité de la grande plage), son insertion dans le projet global « Complexe d'Armor » (salle des congrès multifonctions, restaurant/brasserie, etc), militent pour que ce projet soit une pleine réussite.

Son implantation, située dans les espaces proches du rivage au regard des dispositions de l'article L-146-4-11 du Code de l'Urbanisme issues de la loi Littoral, nécessite de solliciter l'avis de la Commission des Sites et l'accord de Monsieur le Préfet sur le projet d'urbanisation envisagé.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité la sollicitation à Monsieur le Préfet pour la saisine de la Commission des Sites pour le projet de Résidence de Tourisme



## PRINCIPALES INFORMATIONS MUNICIPALES

### SUITE AUX DÉCISIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2010

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie).

#### PERSONNEL

- 1) ADOPTION DU PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL
- 2) PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL – ADOPTION DU RÈGLEMENT ET DE LA CHARTE
- 3) MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°4-t DU 4 AVRIL 2008 RELATIVE A LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE

Le Conseil Municipal ÉMET un avis favorable et DÉSIGNE comme suit les représentants du Conseil Municipal au Comité Technique Paritaire :

#### Titulaires :

DUSFOUR Jean-Luc  
CADOR Bernadette  
FOUCAULT-COULIBALY Catherine  
MONTFORT Ange  
ROYAN Daniel

#### Suppléants :

ALLAIN Guy  
LEVAVASSEUR Josette  
MASSON Sandrine  
MENARD Gilbert  
TILLON Marie-Reine

Sont par ailleurs désignés en qualité de :

- **Président du CTP** : Monsieur Jean-François GIRARD
- **Vice-président** : Armelle KERROMES

- 4) CREATION DE 4 CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (C.A.E.) BUDGET COMMUNE A COMPTER DU 3 MAI 2010 POUR UNE PÉRIODE DE 6 MOIS EN RENFORT DES SERVICES TECHNIQUES
- 5) BUDGET COMMUNE - CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS - AUX SERVICES TECHNIQUES, AUX SERVICES ADMINISTRATIFS, A LA PISCINE

#### URBANISME

- 1) APPROBATION D'UNE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU P.O.S. – CORRECTION D'ERREURS MATÉRIELLES RÈGLEMENT UEH (ARTICLES UE 6 ET UE 13)  
Le Conseil Municipal DÉCIDE d'approuver le Plan d'Occupation des Sols modifié

- 2) DÉSAFFECTATION – DÉCLASSEMENT DE L'ANCIENNE POSTE DU GUILDO ET SON LOGEMENT –2 BD DE L'ARGUENON  
Le Conseil Municipal CONSTATE la désaffectation et PRONONCE le déclassement de cet immeuble

- 3) DÉSAFFECTATION – DÉCLASSEMENT DE L'ANCIENNE CASERNE DES SAPEURS-POMPIERS ET DES GARAGES MUNICIPAUX – RUE DE LA COLONNE  
Le Conseil Municipal CONSTATE la désaffectation de l'ancienne caserne et PRONONCE le déclassement de ces bâtiments communaux

- 4) DÉNOMINATION DE VOIES

Après avis du "Comité Consultatif en charge du Patrimoine Communal", et après avis de la Commission d'Urbanisme, Monsieur Francis HEBANT, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, propose au Conseil Municipal de baptiser les voies matérialisées sur les extraits cadastraux annexés à la présente délibération comme suit :

- Allée du Ruisseau Blanchard (n° 1)
- Rue des Quatre Vaux divisée en 3 sections :
- Rue Saint-Jaguel (n° 2)
- Rue de la Côte Fercot (n° 3)
- Rue des Quatre Vaux (n° 4)
- Rue du Petit train (n° 5)

Le Conseil Municipal ÉMET un avis favorable à la dénomination de ces voies

#### DIVERS

- 1) PROCÈS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF CONTENTIEUX MADAME WOZNIAK

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à ester en justice et DÉSIGNE le Cabinet d'Avocats COUDRAY de Rennes pour défendre les intérêts de la Commune dans cette instance.

- 2) PROCÈS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF CONTENTIEUX SAINT-CAST NATURE ENVIRONNEMENT

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à ester en jus-



## Informations Municipales

tice et DÉSIGNE le Cabinet d'Avocats COUDRAY de Rennes pour défendre les intérêts de la Commune dans cette instance.

- 3) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION AU PRINCIPE DE REPOS DOMINICAL CONCERNANT LA SAS « BISCUITERIES DE LA COTE D'Émeraude » (D'AVRIL A NOVEMBRE 2010)

Le Conseil Municipal ÉMET un avis favorable

- 4) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION AU PRINCIPE DE REPOS DOMINICAL CONCERNANT LA SARL TDO DISTRIBUTION - TRÉSOR DES OCÉANS (D'AVRIL A SEPTEMBRE 2010)

Le Conseil Municipal ÉMET un avis favorable

- 5) AMÉNAGEMENT DES TERRE-PLEINS DU PORT – APPROBATION DU PLAN DE RÉFÉRENCE ÉTABLI PAR LE CABINET UNIVERS

Le Conseil Municipal APPROUVE le plan de référence établi par le cabinet UNIVERS.

- 6) SUBVENTION 2010 A L'OGEC DE L'ÉCOLE PRIVÉE "CHEZ NOUS" DE SAINT CAST POUR LE SALAIRE DES CANTINIÈRES

Le Conseil Municipal (Mme MICHEL, Directrice de l'École Privée de St-Cast, ne participe pas au vote) Par 18 voix Pour et 8 abstentions (Mme ALLORY, M. DUSFOUR, Mme ISERN, M. LORRE, M. MENARD, M. MONTFORT + pouvoirs M. COJEAN, Mme TILLON) DÉCIDE de verser à l'OGEC de l'École Privée une subvention de 13 532,57 € équivalente aux salaires des cantinières de l'école privée de Saint-Cast, selon les dispositions usuelles des années passées.

### FINANCES

- 1) TARIFS 2010 – FIXATION DES PRIX (Travaux en Régie) DES VÉHICULES ET ENGINS DU PARC MUNICIPAL

- 2) VOTE DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2010  
Le Conseil Municipal FIXE comme suit les taux des impôts locaux pour l'année 2010 :

. Taxe Habitation	16,62 %
. Taxe Foncière Bâtie	19,70 %
. Taxe Foncière Non Bâtie	47,68 %
. Taxe Professionnelle	15,07 %

L'association des AMIS DES SENTIERS DE RANDONNÉE a organisé le DIMANCHE 25 AVRIL 2010

## LE 35<sup>e</sup> PARCOURS DU CŒUR 2010

La fédération française de cardiologie propose un nouveau slogan gagnant !

**0 + 5 + 30 = TIERCE DU CŒUR**

**0 cigarette, 5 fruits et légumes par jour, 30 minutes d'activité physique**

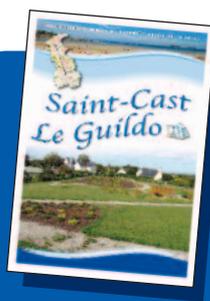
En France, une personne sur trois meurt des défaillances cardiaques de son système cardiovasculaire. On ne peut pas agir sur des facteurs favorisants comme l'hérédité, le sexe et l'âge, mais on peut réduire les autres ! En effet, tabagisme, mauvaises habitudes alimentaires et sédentarité multiplient les risques de maladies cardiovasculaires. Les habitudes des jeunes sont particulièrement préoccupantes, car ces derniers bougent de moins en moins, au risque de devenir les cardiaques de demain ! L'activité physique, sous toutes ses formes, diminue significativement ces risques.

Au cours des manifestations organisées, des professionnels de santé et des bénévoles de la FFC ont répondu aux questions des visiteurs et ont conseillé ces personnes sur les bonnes pratiques au quotidien, hygiène de vie et nutrition.

### Sensibiliser les enfants aussi

Cette année, la FFC lance les parcours du cœur scolaires. Promouvoir l'activité physique auprès des jeunes devient un véritable cheval de bataille pour la FFC, car en quelques décennies, le niveau d'activité physique a baissé de 40% !

Plus de 200 établissements (maternelles et élémentaires) ont participé grâce à la mobilisation des enseignants et des municipalités. : randonnées, courses de relais ou d'orientation, jeux de balles, rencontres avec des diététiciens et des pédiatres...



La date limite d'envoi des articles pour les "Échos" de MAI est

**LE MERCREDI 12 MAI 2010**

à l'adresse suivante :

[mairie@saintcastleguildo.fr](mailto:mairie@saintcastleguildo.fr)



# DE NOUVEAUX ARRÊTÉS POUR LES S.P.A.N.C : 2<sup>e</sup> volet

Malgré tout, ces nouveaux arrêtés ne seront pas simples à mettre en œuvre. C'est pourquoi, le ministère de l'Écologie (MEEDDM) et le ministère de la Santé ont décidé d'accompagner son application par des mesures concertées avec l'ensemble des acteurs. C'est l'objet du plan national d'actions sur l'ANC (2009-2013) élaboré conjointement par le MEEDDM et le ministère de la Santé et des Sports. Pour crédibiliser ce plan, une charte nationale de qualité de l'ANC devrait être signée entre les pouvoirs publics et les acteurs avant la fin du premier trimestre 2010, sans remettre en cause les chartes déjà signées dans plusieurs départements.

## **DÉVELOPPER ET PÉRENNISER LES FILIÈRES DE QUALITÉ : UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL ET COMMERCIAL**

Car c'est bien l'enjeu : l'ANC est devenu un mode d'épuration à part entière mais il faut désormais garantir la mise en œuvre et la pérennité d'installations de qualité. On est passés d'objectifs de résultats en matière de performance épuratoires.

Au-delà de la performance des produits mis sur le marché, il faut s'assurer que les installations sont correctement mises en œuvre et entretenues, que les performances observées en expérimental (plateforme d'essai) soient vérifiées sur le terrain. Les retours d'expérience des SPANC seront donc particulièrement utiles. Pour répondre à cet objectif de qualité, il faut tout d'abord améliorer les normes communautaires et françaises relatives aux produits et aux installations. À

ce sujet, l'Afnor doit s'engager dans la révision du document de référence française XP DTU 64.1 relatif à la mise en œuvre des dispositifs d'ANC (voir encadré page suivante).

## **S'APPUYER SUR DES ÉTUDES FIABLES**

Mais, plus globalement, il faut organiser et structurer la recherche et le développement en matière d'ANC sur les filières de traitement actuellement utilisées (dites traditionnelles) et sur les filières innovantes, ceci de façon à privilégier les plus intéressantes sur les plans économiques, sanitaires et environnementaux. À ce sujet, l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) doit faire des propositions, en lien avec les différents acteurs scientifiques et techniques, pour mieux organiser et structurer cette recherche, en s'appuyant en particulier sur les pôles de compétitivité.

Mais on ne part pas de rien

puisque le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) a mené une vaste étude sur huit filières d'assainissement autonome par la maison individuelle, en collaboration avec Veolia. Les travaux se sont déroulés de janvier 2006 à avril 2009 sous l'égide d'un comité de pilotage et de suivi dans lequel ont été impliqués d'autres partenaires comme le Cemagref, l'Agence de l'eau Artois Picardie et l'Agence de l'eau Adour Garonne. En plus des filières classiques, les essais ont porté sur des filières compactes comme les microstations et les équipements de filtration, ainsi que sur une filière d'épuration basée sur l'utilisation des végétaux, tels que les roseaux. Ils ont été réalisés sur la plateforme de CSTB de Nantes où a été simulé, grandeur nature, le fonctionnement et les écoulements à la sortie d'une maison type qui serait occupée par cinq personnes. Les pics d'utilisation de l'eau au cours de la journée ont également

été reproduits le plus fidèlement possible. Et pour que l'expérimentation soit strictement conforme à la réalité, les eaux usées utilisées ont été prises dans le réseau public. De plus, les tests sur les huit filières ont été effectués simultanément et dans des conditions rigoureusement identiques.

## **QUELLE PLACE POUR LES MICROSTATIONS ?**

Les résultats ont été présentés dans différentes assises de l'ANC de 2007 à 2009. Il apparaît que le système qui pose le moins de problème est le filtre à sable, technique traditionnelle. Toutefois, lors de la conception de l'installation, il est important de mettre en œuvre un sable de qualité. C'est pourquoi certaines collectivités proposent une charte de qualité des granulats qui précise leurs caractéristiques.

À ce sujet, avec l'appui de l'Afnor et en collaboration avec le Cemagref, le CSTB élabore un programme de



## Le dossier du mois : Services Publics d'Assainissement Non Collectif (Volet 2)



© Crédit photo : Communautés de communes de Pont-de-Veyle

Il apparaît que le système qui pose le moins de problème est le filtre à sable. Lors de la conception de l'installation, il est important de mettre en œuvre un sable de qualité. Certaines collectivités proposent une charte de qualité des granulats qui précise leurs caractéristiques.

recherche sur les sables utilisés en assainissement autonome. Objectif : trouver de nouvelles familles de sables pour ce type d'application. Le démarrage des travaux est programmé courant 2010. Une demi-douzaine de sites répartis à travers la France sera choisie afin de valider in situ les recherches menées par les partenaires du projet. Concernant les filières nouvelles non encore agréées, les microstations compactes ont « le vent en poupe » car leur déploiement amènera à diminuer significativement la surface utilisée. Parmi les équipements testés par le CSTB, on trouve deux types de microstations. Tout d'abord, les systèmes à cultures libres reposent sur un brassage des micro-organismes dans les eaux usées. Au-delà de certains inconvénients (production de boues importantes et à évacuer fréquemment, difficulté de fonctionnement en cas de pointe de débit...), il apparaît que le seuil de rejet en DBO5 peut-

être atteint mais pas celui des MES.

L'autre système utilise des cultures fixées. Les micro-organismes restent donc sur un support poreux et les eaux sont épurées par passage sur ce support. Quand elles sont immergées, il faut apporter de l'air sous forme de fines bulles. La production de boues est plutôt faible mais le système nécessite une surveillance des éléments (à renouveler) et entraîne une consommation énergétique non négligeable. Si les cultures fixées sont à l'air libre (sable, zéolithe, fibres de coco, textiles...), il faut surveiller la bonne répartition des effluents sur tout le support ainsi que le colmatage. Les résultats s'avèrent plutôt excellents, même sans dégraisseur et sans décolloïdeur.

Signalons également que d'autres pays européens considèrent ces installations comme un traitement à part entière alors qu'en France,

elles ne sont qu'un prétraitement, ce qui implique que les eaux usées doivent normalement être évacuées par épandage sur la parcelle, par infiltration dans le sol en place (si la perméabilité le permet), ou à défaut réutilisées pour l'irrigation des végétaux. Si après étude, aucune de ses solutions n'est envisageable, le rejet vers le milieu hydraulique superficiel est autorisé, mais le SPANC doit s'assurer que la solution ne présente pas de risque environnemental ou sanitaire, notamment dans les zones sensibles.

### COMPLÉMENTARITÉ TECHNIQUE OU COMBAT COMMERCIAL ENTRE LES FILIÈRES ?

Avec la nouvelle réglementation, ces microstations vont faire l'objet d'un protocole d'évaluation simplifié (pour les dispositifs marqués CE). Et il risque d'y avoir un combat, entre les filières traditionnelles et les nouvelles. Les vendeurs de microstations pourront en effet se vanter d'avoir effectué des essais avec des résultats sur les rejets, ce qui n'est pas vraiment le cas pour les filières à sables. Or, le marché du neuf, mais surtout celui de la réhabilitation, est évalué à plusieurs milliards d'euros. Pour ouvrir les SPANC à la délégation de service public (ou au marché), il faut pour les grands groupes assurer l'entretien et/ou les réhabilitations. Or, ces deux domaines sont des compétences facultatives. Mais, autant les filières

traditionnelles ne nécessitent qu'un entretien « classique », autant les microstations imposent une surveillance plus fréquente. Dans ce contexte, il est tentant de proposer une microstation et d'offrir (en garantie) un contrat d'entretien de cette installation.

Le danger est que l'emploi des microstations (utiles évidemment pour répondre à des contraintes particulières) soit consolidé par la normalisation et la réglementation en s'appuyant sur le fait que les tranchées d'épandage ont des performances difficiles à prouver, ou que les filières traditionnelles ne bénéficient plus de recherches (notamment privées) car elles ne sont « pas brevetables ».

De plus, les partisans des systèmes compacts peuvent argumenter que les systèmes préfabriqués ont le mérite de sécuriser le traitement sans avoir à engendrer des études complexes pour crédibiliser les filières de traitement par le sol. À cela, il faut ajouter que dans la majorité des régions, il est nécessaire de passer par un sol reconstitué avec des matériaux qui coûtent de plus en plus cher. Dans le même temps, le « renouveau » réglementaire va permettre de développer le marché des systèmes compacts, ce qui va faire baisser leur prix et constituer un facteur d'accélération supplémentaire.

Gérard VILT  
Adjoint au Maire



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OFFICE DE TOURISME

L'office de tourisme vous dévoile le calendrier provisoire des animations de l'année à venir. (1er trimestre indiqué dans ce bulletin) Cette liste n'est pas encore exhaustive. Nous invitons les associations concernées à nous communiquer leurs dates d'animation avant le 1er mars 2010 pour que celles-ci figurent dans l'agenda des festivités 2010 (à paraître à Pâques).



© Fleury et Pointillès

Sortie grande marée : visite découverte de la conchyliculture

En effet c'est en 1926 que le Syndicat d'Initiative de Saint Cast a été créé. Il est devenu plus tard Office de Tourisme du fait de son ouverture à l'année.

Depuis son origine l'Office de Tourisme est une association loi 1901 subventionnée par la municipalité, soutenu par ses adhérents et dont le fonctionnement au quotidien est assuré actuellement par une équipe de 4 personnes dirigée par Emilie Gautreau.

La constante progression des adhérents qui sont passés de 115 en 2005 à 200 en 2010 représente le meilleur indicateur de confiance et

prouve la satisfaction des adhérents envers le travail réalisé par le personnel de l'Office de Tourisme.

## UNE ANNÉE TOURISTIQUE PLEINE DE PARADOXES.

Après de bons mois de fréquentation avril, mai, juin, un inversement de tendance s'est produit en juillet: une forte fréquentation première quinzaine de juillet puis faible en 2<sup>e</sup> quinzaine contrairement aux habitudes, puis de bons résultats en août et septembre. Une fois de plus cela prouve l'instabilité de la fréquentation touristique

qui doit inciter les acteurs touristiques à une grande réactivité.

Concernant l'origine de la clientèle touristique française, celle-ci évolue peu d'une année sur l'autre. L'Île de France est toujours en tête suivie de la Bretagne, du Pays de Loire, puis du Nord Pas de Calais, Centre Val de Loire, Rhône Alpes, Haute Normandie, Basse Normandie...

Quant aux étrangers, les pays du nord sont en baisse relative, Grande Bretagne, Belgique, Allemagne, Pays-Bas, en hausse les pays du sud, Italie, Espagne.

Les finances de l'Office sont saines. Le compte de résultat 2009 est en équilibre.

Des recettes en hausse qui se composent des adhésions, des ventes de services, de la recette du marché nocturne organisé par l'Union des Commerçants et Artisans Castins (UCAC) versée à l'Office de tourisme et réinvestie dans des animations.

Comme chaque année Saint Cast le Guildo a été

riche en spectacles, animations et a innové en organisant la première édition du festival de jazz et le rassemblement de voitures anciennes, sans oublier cet événement majeur: l'inauguration et la mise en exploitation de Saint Cast Port d'Armor.

En 2010 l'Office de Tourisme présente une nouvelle charte graphite déclinée sur ses supports touristiques et son site Internet.

Saint Cast le Guildo, hier, aujourd'hui et demain:

Un clin d'œil à toutes celles et à tous ceux qui ont connu Saint Cast le Guildo d'hier, qui le connaissent encore aujourd'hui et qui vont le découvrir demain.

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Allain Guy (élu municipal), Allory Josiane (élue municipale), Chevalier Marylène (conchylicultrice), Hervé Yves (adjoint au maire), Departout Solenne (Camping La Fontaine), Dusfour Jean Luc (élu municipal), Fautrat Arnaud (Centre Nau-



Les INFOS de l'Office du tourisme : [www.saintcastleguildo.com](http://www.saintcastleguildo.com)

tique), Godefroy Sylvain (P'tit Mousse), Isern Lolita (élue municipale), Kerromes Armelle (adjointe au maire), Leblanc Annie, Lefèvre Bernard, Lemoine Yann (Plombier), Morel Cathy (Centre Équestre du Bois Bras), Ohier Fabienne, Pavy Christophe (Hôtel Port Jacquet), Porte Didier, Rosset Alain (VTF), Tanguy Legoas (Jardins du Littoral), Valès Jean Pierre, Vallois Martine

### COMPOSITION DU BUREAU

- Président: Jean-Pierre Valès
- Vice-présidents: Yves Hervé, Yann Lemoine
- Trésorier: Bernard Lefèvre
- Trésorier adjoint: Solenn Departout
- Secrétaire: Martine Vallois
- Secrétaire adjoint: Cathy Morel

Jean-Pierre VALÈS  
Président

### INFORMATION TOURISTIQUE

Retrouvez dès à présent le guide touristique 2010, le guide des hébergements, l'agenda des festivités, les « week-ends prêts à partir » à l'office de tourisme et en téléchargement sur le site internet:

[www.saintcastleguildo.com](http://www.saintcastleguildo.com)



Les conseillers en séjour de l'office de tourisme sont à votre disposition du lundi au samedi, de 9h à 12 et de 14 à 18h.

### FOCUS SUR LES ANIMATIONS

#### 23/05/10: Plage en Fête

Une journée de fête pour s'amuser en famille et découvrir de nombreuses activités sportives et ludiques (jeux gonflables, trampolines, maquillage, poney, golf, jeux en bois...) Boulevard de la Mer (devant la salle d'Armor)/ Grande plage de 14h à 18h - GRATUIT  
Organisé par l'Office de Tourisme: 02 96 41 81 52 - officetourisme@saintcastleguildo.fr

#### 29/05/10: Sortie Grandes Marées:

RDV Plage des Quatre Vaulx 14h00: 5 € / personne, gratuit pour les moins de 10 ans (organisé par l'Office de Tourisme: 02 96 41 81 52 officetourisme@saintcastleguildo.fr)

#### 29/05/10 Couleurs de Bretagne

Venez peindre le patrimoine naturel ou culturel de Saint-cast-le Guildo! Artistes en herbe et peintres confirmés sont invités à livrer leur interprétation du patrimoine castin, en utilisant la technique leur choix (huile, acrylique, pastel, aquarelle...). Prévoir le ou les supports de travail (feuille de dessin,

toile, support plat et léger) qui seront tamponnés à l'inscription. Villa le Clos Saint-Cast (Inscriptions de 8h à 12h; retour des œuvres à 16h).

Exposition, remise des prix à 18h. GRATUIT. (organisé par l'Office de Tourisme: 02 96 41 81 52 officetourisme@saintcastleguildo.fr)

#### 30/05/10 Compétition de Golf

Championnat individuel départemental Dames-Messieurs (strokeplay) Golf de Saint-Cast Pen Guen Organisée par le Golf de Saint-Cast Pen Guen-02 96 41 91 20  
[www.golf-st-cast.com](http://www.golf-st-cast.com)

#### 01/06/10 Compétition de Golf

PRO-AM Seniors - Golf de Saint-Cast Pen Guen Organisée par le Golf de Saint-Cast Pen Guen-02 96 41 91 20  
[www.golf-st-cast.com](http://www.golf-st-cast.com)

#### 03/06/10: Concours de boules bretonnes en doublettes

Boulodrome Ange Renault Engagements 13h30 et tirages 14h00 - organisée par l'Association Bouliste Castine (M. LEVAVASSEUR)

#### 03/06/10 Paroles d'un soir:

Organisé par l'ECLD (voir page 15)

#### 13/06/10 Émeraude Fun Cup Fun Board

Organisé par le Centre Nautique de Saint-Cast

#### 19/06/10 et 20/06/10 Régate habitable HN et MONOTYPE.

Organisé par le Centre Nautique de Saint-Cast

#### 20/06/10 Journée du patrimoine de pays (13<sup>e</sup> édition)

"Dates et Personnages" 15h30: Visite guidée autour du patrimoine bâti de Saint-Cast-le guildo, en particulier les hauts lieux de la bataille de Saint-Cast (1758). 35 pers. max, inscription à l'office de tourisme (02 96 41 81 52), Circuit de visite libre autour du patrimoine bâti de la station (dépliant disponible à l'office de tourisme). RDV à l'office de tourisme GRATUIT  
Organisé. par l'Office de Tourisme et la commission patrimoine 02 96 41 81 52 - officetourisme@saintcastleguildo.fr

#### 26/06/10 Fête de l'Huître 10<sup>e</sup> édition

Pour son 10<sup>e</sup> anniversaire, la Fête de l'huître sort le grand jeu! Démonstration de danses country, démonstration de véhicules conchyliques, animations enfant, dégustation d'huîtres et de moules frites, Fest Noz (Digresk, bagad de Saint-Malo, Startijenn, esquisse) et feu d'artifice au Port du Guildo. À partir de 18h30 Org. Par l'Office de Tourisme et l'UCAMM.



## LES SERVICES TECHNIQUES

Direction opérationnelle par excellence, les services techniques constituent la face d'action de la municipalité. Rares sont les dossiers, affaires ou opérations qui ne nécessitent pas leur intervention. Ils sont, d'une manière permanente, chargés de l'entretien et de la maintenance, au sens le plus large du terme, du patrimoine ainsi que l'exécution des travaux neufs. Mais, leurs missions sont loin de se cantonner à ce seul rôle.

### LEURS OBJECTIFS :

Améliorer la ville et le cadre de vie des habitants dans la droite ligne du service public.

### LES MISSIONS :

#### • Missions d'études

Les études, qu'elles soient confiées à des cabinets privés ou aux Services Techniques de la Ville, sont toujours suivies par ces derniers qui en assurent la mise en forme et la diffusion auprès des élus.

Elles peuvent être générales (la gestion des eaux pluviales par exemple) ou spécialisées (station d'épuration)

#### - Mission Travaux et Opérations

Cette mission est très étendue et mobilise une part importante des moyens humains de la Direction des Services Techniques.

Elle recouvre aussi bien l'évaluation des besoins (diagnostic) que l'élaboration des documents préparatoires (appels d'offres, avant-projets...), le suivi des chantiers que le contrôle des situations (mémoires, factures...).



Bureau des SERVICES TECHNIQUES

#### - Missions d'entretien du patrimoine et d'intervention

Il s'agit du suivi, de l'entretien et de la gestion du patrimoine communal. Cela concerne les bâtiments, les stades, la voirie, les espaces verts, les réseaux, l'éclairage public, la signalisation, les plages, les mouillages maritimes, les sentiers, etc. Elles recouvrent également l'appui technique aux manifestations festives et au secteur associatif.

### STRUCTURE DU SERVICE

Sous l'autorité du Maire, Monsieur Alain Mouret, Ingénieur Principal, dirige les Services Techniques et coordonne les différentes missions.

L'Administration Technique est

assurée par Madame Céline Gaspaillard et Madame Sabrina Hubert qui sont chargées de l'accueil, du standard, du secrétariat, de la comptabilité, de la gestion des Marchés Publics, Le Directeur des Services Techniques est assisté par le Responsable du Centre Technique Municipal, Monsieur Guy Delamotte.

Le Responsable du Centre Technique Municipal a structuré son domaine d'activité en trois services :

#### Service Bâtiment :

Menuiserie: Service chargé de l'entretien et de la réparation des boiseries, de la fabrication de meubles.

Mécanique-Plomberie-Metallerie-Electricité: Service

chargé de l'entretien des véhicules, des installations électriques et de plomberie, de la ferronnerie, de la sonorisation et lumière pour les spectacles et manifestations.

Peinture-Vitrierie-Revêtement des sols: Service chargé de la mise en peinture des meubles et des bâtiments municipaux, des travaux de vitrierie et de revêtement de sol.

Maçonnerie - Couverture: Service chargé des travaux de maçonnerie de bâtiment ainsi que des travaux d'entretien des couvertures.

Magasin Général: Service chargé de gérer le matériel commun, suivi des commandes et des livraisons.

Personnel: Nicolas WARME (menuiserie), Alain GOURIOU (électricité), Raphaël DURAND, Yannick POAC, Jean-Paul SIMON (ferronnerie, mécanique, plomberie), Bernard SALMON, Patrick MEHEUST,



Serres Horticoles



Hangar Bois Bras

Clément ESNAULT, Christophe FREVIL (peinture, vitrerie, revêtement de sol), Daniel DUPONT (maçonnerie), Thierry LAMBALLAIS, Bruno EDY (magasin)

**Service Voirie:**

**Monsieur Jacques Daugan  
Chef de Service.**

Le service gère l'ensemble des voies communales et les sentiers. Il s'occupe du mobilier urbain et de la signalisation. Il prend en charge les besoins en matériel pour assurer le bon déroulement des manifestations organisées par la ville ou les associations. Il est chargé de l'entretien des plages. Il assure les transports et les manutentions. Ce service réalise de nombreux travaux d'aménagement urbain et la réalisation du réseau pluvial. L'entretien et le suivi des mouillages maritimes communaux dépendent également de ce service.

Personnel: Gilles Blanchet

(chauffeur), Robert BOURSEUL, Alexandre ISERN (conducteurs d'engins), Cyril THEBAULT (voirie), Didier FRANCOIS, (voirie), Guy VIMONT (maçonnerie, chauffeur), Frédéric FOUCAULT (maçonnerie), André FROGE (chauffeur).

**Service Espaces Verts et Environnement:**

**Monsieur Denis Glardon  
Chef de Service.**

Service chargé du fleurissement de la commune, des plantations ainsi que de l'entretien des Espaces Verts, du nettoyage des rues, des cimetières ainsi que des décorations florales.

Personnel: Serge PRUD'HOM, Didier LAILVAULT, Benoit DECOURCELLE, Eric BOURDONNAIS, Mickael FOUERE, Yvon GROSSET, Catherine BERTRAND

L'équipe des Services Techniques

**Informations Pratiques :**

- **Direction des Services Techniques Hôtel de Ville**  
Tel : .02.96.41.80.18 - Fax : 02.96.41.98.08  
Email : smrp.saintcast@orange.fr
- **Centre Technique Municipal - Rue des EBLACS**  
Tel : 02.96.41.71.55 - Fax : 02.96.41.92.71  
Email : technique.saintcastleguildo@orange.fr



**PÔLE EMPLOI  
VOUS  
INFORME ...**

**Les offres saisonnières. Sur votre canton, on recherche :**

- DINAN : Réceptionniste en hôtellerie (537704X), Garçon / Serveuse de restaurant (532341X)
- FREHEL : Second / Seconde de cuisine (545158X), Commis pâtissier / Commise pâtissière de restaurant (43580X)
- JUGON-LES-LACS : Réceptionniste de camping (535019X) Crêpier / Crêpière (532858X)
- MATIGNON : Valet / Femme de chambre (537080X), Aide de cuisine (535810X)
- PLANCOET : Veilleur / Veilleuse de nuit en hôtellerie (545238X)
- PLOUBALAY : Responsable de salle (543776X), Crêpier / Crêpière (536571X)
- SAINT-CAST-LE-GUILDON : Cuisinier / Cuisinière (541434X) Chef de cuisine (537171X)

**Vous pouvez nous contacter tous les matins de 8h à 12 h au : 02 96 87 41 08 Et 24h/24 par mail : HCRBSERVICES22014@pole-emploi.fr**

**ENQUETE PUBLIQUE  
AVIS AU PUBLIC**

**Par arrêté su 30 mars et 1er avril 2010, le Maire de Saint-Cast Le Guildo a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les projets suivants de modification du Plan d'Occupation des Sols :**

- L'ouverture à l'urbanisation de la zone 39 NAbs, secteur de la Mare
- La mise à jour du règlement des secteurs NDI et NDa,
- Le changement de zonage d'un secteur UEs en UCd, rue du Chêne Vert
- L'ouverture à l'urbanisation de la zone 21Nabs, rue du Moulin d'Anne

**L'enquête se déroulera à la Mairie de Saint-Cast du 26 avril au 28 mai 2010.**

Le Commissaire-Enquêteur recevra en Mairie les lundi 26 avril de 9 à 12 heures, vendredi 7 mai de 9 à 12 heures, vendredi 14 mai de 14 à 17 heures, samedi 22 mai de 9 à 12 heures et vendredi 28 mai de 14 à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le P.O.S pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur à la Mairie.



## INFOS PRATIQUES

# ESPACE-JEUX ET ATELIERS D'ÉVEIL

### PROGRAMME d'AVRIL, MAI et JUIN 2010

- **Mardi 18 mai à SAINT CAST LE GUILDO**: visite du centre équestre sur inscription
- **Mardi 1<sup>er</sup> juin à PLEVENON**: salle des fêtes-Espace-jeux
- **Vendredi 11 juin à MATIGNON**: Maison de la Petite Enfance – jeux de manipulation
- **Jeudi 24 juin à DINARD**: sortie PISCINE-entrée 4,50 € - gratuit pour enfant - 5ans. Sur inscription-limité à 15 enfants- rendez-vous à l'entrée de la piscine à 9h45-dans la pataugeoire de 10h00 à 11h00.
- **Vendredi 25 juin à SAINT CAST LE GUILDO**: visite du centre équestre-sur inscription
- **Mardi 29 juin à SAINT POTAN**: sortie à l'étang de la roche à partir de 10h00 – possibilité de pique-niquer ensemble si vous le souhaitez pour fêter la fin d'année-regroupement des 2 Relais Parents Assistantes Maternelles !

Pour plus d'information, contacter: la Communauté de Communes du Pays de Matignon au 02 96 41 15 11.

# LA DÉCHETTERIE DE MATIGNON



## Une nouvelle filière « Mobiliers de jardins en plastique »

Depuis le début avril 2010, la Communauté de Communes du Pays de Matignon a mis en place une nouvelle filière à la déchetterie de Matignon: la filière « mobiliers de jardins » en plastique. Pour cela, une nouvelle benne est mise à disposition des usagers. Cette benne est destinée à recevoir uniquement le mobilier de jardin en plastique, c'est-à-dire les tables de jardin, les chaises de jardin, les toboggans, les récupérateurs d'eau de pluie, les seaux en plastique (sans les anses métalliques), les cagettes et corbeilles en plastique. Tous ces matériaux

plastiques doivent être propres (non souillés: terre, plâtre...) et non accompagnés (ferraille, verre...)

La création de cette filière va permettre la valorisation du mobilier de jardin en plastique. Auparavant, ces déchets étaient mis dans la benne des encombrants avant enfouissement, contrairement au mobilier de jardin en plastique, qui lui, sera trié puis transformé en granulats et servira principalement pour l'injection automobile.

La mise en place de cette nouvelle filière présente donc deux avantages:

- Tout d'abord d'un point de vue environnemental, les déchets plastiques étant recyclés plutôt que d'être enfouis.
- Également d'un point de vue économique, le coût de l'enfouissement étant de 86 € HT par tonne, alors que la tonne de matériau plastique est revendue 70 € HT

Pour plus d'information, contacter: la Communauté de Communes du Pays de Matignon au 02 96 41 15 11.



# DONS DU SANG

## Baisse de la participation au don !

Depuis le début de l'année, la participation au don du sang diminue sur les collectes de la région: il a manqué 1300 dons sur les mois de janvier et février par rapport à ce que l'EFS attendait pour satisfaire les besoins des malades. Bien que les donneurs fidèles répondent toujours présents, l'EFS Bretagne fait appel également à ceux qui n'ont pas donné depuis longtemps, ou qui n'ont pas encore fait ce geste de solidarité.

L'EFS a besoin de tous pour répondre aux besoins des malades! Même si le stock de produits sanguins reste actuellement à un niveau de sécurité suffisant, il est extrêmement important d'enrayer la baisse des dons, car les besoins en sang continuent d'augmenter.

En tant que partenaires de l'EFS Bretagne, nous comptons sur vous pour rappeler aux donneurs l'importance de se mobiliser sur les collectes organisées dans les communes et sur les sites EFS ouverts tous les jours à Brest, Lorient, Quimper, Rennes, Saint Briec et Vannes.

### EFS BRETAGNE

**SAINT BRIEUC** : 02 96 94 31 13 - [don.stbriec@efs.sante.fr](mailto:don.stbriec@efs.sante.fr)  
**RENNES** : 02 99 54 42 22 - [don.rennes@efs.sante.fr](mailto:don.rennes@efs.sante.fr)



## ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

### BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS

#### LE PRIX LIVRENTETE :

#### Un choix difficile pour les enfants des écoles conviés à l'élection de ce prix.

Dans la catégorie ROMANS, la victoire se joue à une voix de différence entre :

" La malédiction d'Horriblo de A. Fienberg". Un enfant est enlevé par des pirates, jeté aux requins et ce n'est que le début de ses tribulations.

Le second "Nassim et Nassima de I. Thobois". En Afghanistan, deux enfants de milieux sociaux diffé-

rents sont amis. Mais un seul peut aller à l'école et le second l'envie.

Pour la catégorie IMAGES seule, l'école du Sacré Cœur a participé. Les livres ont étonné par leur graphisme, leur coloris, leur thème. Ils ont enthousiasmé les enfants. "À poil(s), déjà le titre amusait les jeunes lecteurs, l'histoire les séduisait. Et c'est à l'unanimité que cet album a été le grand vainqueur.

Le 18 mai 2010 les résultats nationaux seront proclamés. Est-ce que comme en 2009 leur choix sera celui de tous les petits français ?

Les enfants, soutenus par leurs enseignants sur ce projet découvrent la bibliothèque, lisent avec intérêt en espérant que leur livre préféré remportera la palme. Une façon aussi de se familiariser avec le système électoral: littérature et instruction civique sont associées dans cette action. C'est avec beaucoup de sérieux que chacun glisse son bulletin dans l'urne et signe la feuille d'émargement.

Un grand merci aux enseignants de participer à ce prix.

**Salle Penthièvre  
9, place de la Libération  
(près de la poste)  
Saint-Cast**

**Ouverture de septembre à juin mercredi et samedi de 15 à 17 heures  
Horaires différents en juillet et en août**

### ECLD

#### PAROLES D'UN SOIR

#### Les « filles du Roi »

De 1663 à 1673, presque huit cents « Filles du Roi » furent envoyées par le gouvernement de Louis XIV pour peupler la « Nouvelle-France ». Tout Québécois « pure laine » en compte plusieurs dizaines dans son ascendance.

Qui étaient ces filles de vingt ans qui se sont distinguées par leur vie éprouvée, leur courage et les nombreux enfants qu'elles ont élevés? D'où venaient-elles?

Qui les a accueillies et comment ont-elles vécu, principalement à Montréal?

Françoise DERJournaliste pigiste puis socio-historienne à l'université de Montréal, elle partage son temps entre le Québec et la France (Tours). Elle a écrit plusieurs livres sur les pionnières qui ont contribué à l'implantation d'une société française en Amérique: Marie de l'Incarnation, Jeanne Mance, Madeleine de La Peltrie et Jeanne Le

Ber. OY-PINEAU exposera ses recherches en la matière.

**Séance le jeudi 3 juin 2010 à 20h30, salle Bec Rond à Saint-Cast**

**Entrée libre et gratuite**

\*\*\*\*\*

### LE COMITÉ DES FÊTES ET LE CLUB "LES PETITS POINTS CASTINS"

#### NOUVEL ÉVÉNEMENT A ST CAST LE GUILDO :

Le Comité des Fêtes et le Club « les Petits Points Castins » organisent

#### LES PREMIÈRES PUCES DE LA COUTURIÈRE

**le dimanche 23 mai de 9 heures à 18 heures - Place Anatole Le Braz - Quartier de l'Isle réservée aux particuliers - prix de l'emplacement 3 euros réservation avant le 20 mai, auprès de Françoise DES-HAYES au 02 96 41 78 64 ou Nicole SACREZ au : 02 96 41 81 51**

La Présidente  
Annie LEBLANC

### PORTES OUVERTES AUX ARTISTES



**Camping Les Mielles, Saint Cast le Guildo  
Du Jeudi 13/05 au  
Dimanche 16/05  
De 14h à 19h**

Galerie d'Arts Plastiques de Plein-air, Artistes, Artisans d'art et Créateurs locaux.

**Les Arts au Camping, une approche originale**  
Associer et présenter ponctuellement les richesses locales aux vacanciers sur les lieux de leur séjour est une invitation à la découverte des Côtes d'Armor, terre fertile d'initiatives.



### SUPPLÉMENT AUX "ÉCHOS DE SAINT-CAST LE GUILDO"

N'oubliez pas qu'existe "Le Flash-Infos" pour découvrir toutes les dernières actualités à consulter sur le site internet : [www.saintcastleguildo.fr](http://www.saintcastleguildo.fr)

## LOTISSEMENT DE PENTHIÈVRE :

### POSE de la 1<sup>ère</sup> PIERRE...



La première pierre (plutôt le 1000<sup>e</sup> parpaing !) du lotissement de Penthièvre a été posée le 15 avril, par le Maire, et le PDG de La Rance, en présence de nombreux élus. Les clés seront distribuées fin de l'année.

Symbole d'une gestion efficace de projet (passer de quelques mois de l'épure d'un dessin, à un chantier déjà fort engagé !) ce projet a 2 ambitions, dans le respect des engagements pris en 2008 devant les castins et guildocéens : accroître l'offre de logements pour les plus modestes, et améliorer l'environnement des Champs Corons. L'idée de donner à l'ensemble Champs Corons-Penthièvre, une appellation unique a été posée. Tout cela sera discuté dans les prochaines semaines au cours d'une réunion de Comité de Quartier concerné.

L'ensemble des équipes de La Rance, de ses partenaires, architectes notamment, des équipes de la ville de Saint-Cast le Guildo, des entreprises, doivent être remerciées.

C'est grâce à leur efficacité et leur motivation que ce projet dans son ensemble sera une pleine réussite !

Jean-François GIRARD  
Adjoint au Maire



## NOUVELLES TECHNOLOGIES



# TOUS AU NUMÉRIQUE !

Le 8 juin prochain, les émetteurs hertziens de Bretagne cesseront d'émettre habituellement et les signaux passeront en numérique, cela implique que nous devons tous nous équiper pour recevoir convenablement les chaînes de télévision. Le bénéfice de ce passage ? Les 18 chaînes (chaînes analogiques et TNT) seront disponibles en qualité numérique

Pour tous c'est une plus grande diversité, un plus grand choix de programmes.

De plus, le passage au numérique permettra de libérer des fréquences qui seront utilisées dans diverses applications, notamment la radio numérique et pour la généralisation de l'Internet mobile.

Ce passage d'une norme à l'autre est mondial, c'est donc un progrès dans la diffusion de l'information dans notre pays, l'État met tout en œuvre pour que ce passage se déroule en douceur.

### COMMENT FAIRE POUR PASSER À LA TÉLÉVISION TOUT NUMÉRIQUE ?

La manière de faire cette transition dépend de votre équipement actuel.

1. Si vous recevez la télévision par ADSL, câble ou satellite, ou que vous possédez un téléviseur acheté depuis mars 2008 (déjà équipé pour recevoir la télévision numérique avec un adaptateur TNT intégré), vous n'avez rien à faire.
2. Par contre, si vous êtes déjà équipé d'un mode de réception numérique et que vous recevez déjà les chaînes de la TNT, il faudra chercher et mémoriser tous les canaux de diffusion des chaînes après le passage à la télé tout numérique soit le 9 juin 2010.
3. Si vous recevez la télévision par antenne râteau ou intérieure et que vous recevez 6 chaînes de télévision, vous devez vous équiper

d'un mode de réception numérique : adaptateur TNT, télé TNT intégrée, ou tout autre mode de réception numérique (satellite, câble, ADSL ou fibre optique).

Sinon vous ne recevrez plus la télévision après le 8 juin 2010.

Des aides peuvent être accordées par l'État, sous conditions de ressources. Ces aides sont destinées à l'acquisition de l'équipement nécessaire, à l'installation et à la configuration : 25 euros pour l'achat de l'adaptateur TNT et 120 euros pour l'acquisition et l'installation d'une nouvelle antenne en fonction de vos revenus.

Enfin si vous n'êtes pas dans une zone suffisamment couverte par la TNT, une aide de 250 euros maximum pour l'acquisition d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau (installation d'une parabole par exemple) et cela sans conditions de ressources. Enfin si vous avez plus de 70 ans et/ou vous souffrez d'un handicap supérieur à 80 %, une aide à domicile et une assistance technique vous sont proposées gratuitement.

**Le centre d'appel ouvert du lundi au samedi de 8 heures à 21 heures et Le site Internet [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr) complètent le dispositif. Vous pourrez ainsi tout savoir sur le passage à la télé tout numérique : les modalités, le calendrier et les aides ! \* 0 970 818 818 : numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h**